

## «Qui paye commande, qui commande assume». La chronique de Patrick Devedjian

« Il aura fallu les déprédations des Gilets Jaunes pour que l'on découvre que les Français avaient besoin de proximité et que les élus locaux étaient les mieux placés pour y pourvoir »



Quand on parle « d'injustice territoriales et fiscales », comme l'a fait **le Premier ministre dans son discours de politique générale** au Sénat le 13 juin, dans un pays aussi centralisé que la France, c'est un constat très grave puisqu'il parle « d'assignation à résidence ». Il aura fallu les déprédations des **Gilets Jaunes** pour que l'on découvre que les Français avaient besoin de proximité et que les élus locaux étaient les mieux placés pour y pourvoir.

Les propositions du gouvernement sont encourageantes mais le programme est bien vaste et le temps avant les élections très court. De plus, confier « un nouvel acte de décentralisation » à la haute administration jacobine, qui a fait tant de dégâts avec la loi nOTRE, n'est pas de nature à provoquer la confiance. Je rappelle que pour l'Ile-de-France, cette loi a donné lieu à un vote de rejet par 94 % des élus concernés. Il est donc peu souhaitable de confier à la même Direction des collectivités locales la confection du remède. Quand on veut faire un régime végétarien, on ne s'adresse pas aux charcutiers !

C'est très bien de vouloir « conforter les maires » et de leur accorder « plus de libertés locales », encore aurait-il fallu ne pas avoir cédé à Bercy la loi du 18 janvier 2018 qui interdit aux plus importantes collectivités d'augmenter leurs dépenses de fonctionnement de plus de 1,2 % alors que les charges transférées par l'Etat explosent et que ses dotations se réduisent. Ainsi, dans les Hauts-de-Seine les dépenses afférentes aux mineurs étrangers sans famille sont passées de 6,8 millions d'euros en 2015, à 28 millions en 2018. Il faut dire et redire que toutes les collectivités locales ont un budget en équilibre car la loi les y oblige, alors que ce n'est jamais le cas pour l'Etat car la loi l'en dispense.

C'est très bien également de dire que les régions dessinées sur la table de nuit de François Hollande sans la moindre concertation sont trop grandes, et que les **intercommunalités** « XXL » ne rapprochent pas les citoyens de la décision, mais quel remède y apporte-t-on ? Ces intercommunalités ont été bâties le plus souvent par voie d'autorité et dépossèdent les maires et les conseils municipaux de l'aménagement de leur territoire pour le confier à un élu indirect, celui de l'intercommunalité, généralement issu d'une autre commune.

**Responsabilités dispersées.** La France est sans doute le seul pays d'Europe à avoir conservé 35 000 communes, quand les autres pays ont divisé leur nombre par quatre en les fusionnant. Nous avons préféré inventer « l'intercommunalité » qui a augmenté les effectifs et les coûts de fonctionnement tout en dispersant les responsabilités et en niant la légitimité locale. La crise des vocations de maire est à la fois celle des petites communes et celle de leur grand nombre : il y a toujours près de 20 000 communes de moins de 500 habitants.

Les maires, qui connaissent leur population et vivent avec elle, ont aussi été dépossédés de l'attribution des logements sociaux, pour les voir confiés à des bureaux préfectoraux qui reconstituent des ghettos sociaux que le programme ANRU avait difficilement commencé à diluer. Il ne reste plus aux maires qu'à justifier des décisions prises ailleurs.

On ne peut que se féliciter de l'intention du Premier ministre de vouloir supprimer les doublons, c'est une réelle opportunité de **réduire la dépense publique**. Mais qui va décider ce qui est doublon ? On trouve dans toutes les administrations des services créés à l'occasion d'une crise ou d'un incident, pour donner le sentiment que l'on fait quelque chose, qui au fil du temps se sont inventés des tâches nouvelles pour justifier leur existence. Je propose donc que les élus soient associés à cette détermination des doublons.

*Le principe de différenciation des territoires allié à celui de la subsidiarité est excellent, cela suppose de considérer que les problèmes ne se résolvent pas toujours de la même façon, quelle que soit l'obsession de l'égalité*

**Subsidiarité.** Le principe de différenciation des territoires allié à celui de la **subsidiarité** est excellent, cela suppose de considérer que les problèmes ne se résolvent pas toujours de la même façon, quelle que soit l'obsession de l'égalité. Cela oblige à accepter que les élus puissent conduire des politiques différentes, comme il sied dans une démocratie. Et que naturellement ils en soient responsables devant leurs électeurs.

Alors l'Etat devra mettre un frein au nombre de ses agences si autonomes comme aux dizaines de schémas directeurs et autres instruments de planification qui obligent les élus à décliner par le menu la politique nationale du moment et qui rivalisent avec l'ex-plan quinquennal de l'URSS. Un jour le préfet vous demande de financer des emplois aidés, l'année suivante il refuse de reconduire le dispositif, la politique nationale ayant changé.

Le Premier ministre proclame : « Qui décide paye, et qui paye commande. Mais qui commande assume. » Je suis entièrement d'accord : mais c'est une vraie révolution ! Aujourd'hui, la haute administration commande au nom de l'Etat et les collectivités payent. Toute décision de l'Etat a une conséquence financière sur le terrain. En outre,

l'Etat ne respecte jamais sa signature. Il signe avec les collectivités des contrats qu'il est incapable de financer, comme le contrat de plan Etat-Région de l'Ile-de-France. Il fait régulièrement appel aux collectivités locales pour payer à sa place les infrastructures qu'il décide, gère fort mal et n'entretient pas.

Le gouvernement se vante d'avoir supprimé la **taxe d'habitation**, impôt local dont il ne percevait pas la recette. Mais cette ressource autonome rendait les communes responsables et était un indice de la qualité de leur gestion. Aujourd'hui, elle n'est toujours pas remplacée. Le Premier ministre dit : « Aucune commune ne perdra de ressources ». Qui paiera la compensation ? Qui décidera du niveau des prélèvements : l'Etat ou les communes, dont on souhaite qu'elles soient responsables ?

**Péréquation.** Le gouvernement tient au **principe de péréquation** pour corriger les inégalités des territoires : c'est la responsabilité de l'Etat garant de l'unité et de la solidarité nationale (même si les politiques locales peuvent aussi y remédier !). La dotation globale de fonctionnement (DGF), subvention historique versée aux collectivités locales, était un instrument privilégié de péréquation car elle pouvait être modulée en fonction des handicaps de chaque territoire.

Or l'Etat a commencé à la supprimer et pour la remplacer, il oblige les collectivités dites riches à financer celles qui sont pauvres. Les critères constituent un ensemble opaque qui est manipulé chaque année et qui atteint des sommets d'injustice. Il existe une péréquation nationale entre toutes les collectivités et une seconde péréquation pour la seule Ile-de-France, les autres régions en étant dispensées. Ces versements de la péréquation peuvent être utilisés à n'importe quelle fin, investissement ou fonctionnement, même dans des collectivités qui ont une quantité de personnel excessive dépassant tous les quotas. L'usage qui est fait de la péréquation n'est jamais évalué.

Oui, il faut que les collectivités locales soient responsables, mais cela exige qu'elles disposent d'une réelle autonomie financière, encadrée par l'obligation de présenter leur budget en équilibre, et une vraie liberté dans la gestion de leurs compétences. C'est cela l'application de « qui paye, commande et qui commande, assume ». Nous n'y sommes pas encore.

<https://www.lopinion.fr/edition/politique/qui-paye-commande-qui-commande-assume-chronique-patrick-devedjian-190328>